



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



25036413

le,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

06-03-2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT Greffe ION TOURNAI

N° d'entreprise : 0525 657 054

Nom

(en entier) : **BATTLEKART EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue du Valemprez 63 BTE 9 à 7711 Dottignies****Objet de l'acte : Démission et nomination****PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES**

Ce jour, le 13/12/2024 à 15h, se tient une assemblée générale spéciale des actionnaires au siège de la société.

Le bureau

Le bureau dirige et supervise l'assemblée générale de la société. L'assemblée générale a composé le bureau comme suit :

- Le président : SSS SRL avec comme représentant permanent Sébastien Millecam
- Le secrétaire et scrutateur : DVDS SRL avec comme représentant permanent Tanguy della Faille

Convocation

Tous les actionnaires sont représentés et tous les administrateurs sont présents. Les formalités de convocation ne sont pas à démontrer.

Tous les actionnaires présents ou représentés ont rempli les conditions pour être admis à l'assemblée, et ils ont tous pris ou pu prendre connaissance des documents qui doivent être mis à disposition conformément aux dispositions de la loi.

Validité de l'assemblée

L'assemblée est composée des actionnaires présents, tels qu'ils apparaissent dans la liste des présences ci-jointe, et des administrateurs présents.

À la demande du président, l'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et statuer sur les points de l'ordre du jour.

Ordre du jour

Le président explique que l'assemblée a été convoquée pour délibérer et statuer sur les points suivants de l'ordre du jour :

- 1/ Révocation de SRL SSS comme administrateur non statutaire et administrateur-délégué
- 2/ Révocation de Sébastien MILLECAM en tant que représentant permanent de la personne morale SSS SRL
- 3/ Nomination de SRL VRNB comme administrateur non statutaire et administrateur-délégué
- 4/ Nomination de Sébastien MILLECAM en tant que représentant permanent de la personne morale VRNB SRL

Délibération et décision

- 1/ Révocation de SRL SSS comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de SRL SSS (BCE 0664.716.848), ayant son siège à 7711 Dottignies, rue des Primevères 14, comme administrateur non statutaire et administrateur-délégué, et ce à compter du 16/10/2024. L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

Cette décision est prise à la majorité suivante : unanimité des voix.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

2/ Révocation de Sébastien MILLECAM en tant que représentant permanent de la personne morale SSS SRL

La personne morale SSS SRL a révoqué Sébastien MILLECAM, demeurant à 7700 Mouscron, Rue de l'Oratoire 14, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administration au nom et pour le compte de la personne morale, et ce à compter du 16/10/2024.

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance de et approuver la révocation par la personne morale SSS SRL de Sébastien MILLECAM en sa qualité de représentant permanent.

3/ Nomination de SRL VRNB comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la nomination de SRL VRNB (BCE 0699.489.467), ayant son siège à 8930 Menen, Lentedreef 8, comme administrateur non statutaire et administrateur-délégué, et ce à compter du 16/10/2024. Ce mandat est valable pour une durée déterminée de quatre ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire. Le mandat est rémunéré.

Cette décision est prise à la majorité suivante : unanimité des voix.

4/ Nomination de Sébastien MILLECAM en tant que représentant permanent de la personne morale VRNB SRL

La personne morale VRNB SRL a nommé Sébastien MILLECAM, demeurant à 7700 Mouscron, Rue de l'Oratoire 14, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administration au nom et pour le compte de la personne morale, et ce à compter du 16/10/2024.

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance de et approuver la nomination par la personne morale VRNB SRL de Sébastien MILLECAM en sa qualité de représentant permanent.

Fin de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent procès-verbal est signé par le bureau et par les actionnaires présents. Il sera conservé dans les archives de la société. Chaque membre du bureau en reçoit une copie.

Établi à Dottignies le 13/12/2024.

S'il est fait usage d'une signature électronique, celle-ci doit être conforme aux conditions énoncées à l'article 8.1, 3° du Code civil et à toute autre législation applicable. Les signataires du présent procès-verbal considèrent l'heure et le lieu tels que mentionnés dans ce document comme l'heure et le lieu où le procès-verbal et les décisions, ainsi que les droits et obligations qui en découlent, ont pris effet. Les signataires précisent que le lieu et/ou la datation qui seront affichés sur la signature électronique concernée peuvent différer du lieu et de l'heure figurant dans le présent procès-verbal. Les signataires déclarent qu'une telle différence de lieu et d'heure n'affecte pas le lieu et l'heure réels de la réunion mentionnés dans le procès-verbal et qu'elle ne peut donc donner lieu à aucune contestation ni nullité de la prise de décision (entre autres) conformément à l'article 2:42 du CSA.

Président

SSS SRL avec comme représentant permanent Sébastien Millecam

Secrétaire et scrutateur

DVDS SRL avec comme représentant permanent Tanguy della Faille